

## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 juillet 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO SE-903 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Ce nouveau règlement vise à régir l'occupation du domaine public de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et comprend, non limitativement, les dispositions suivantes :

- Autorisation et révocation;
- Usages visés;
- Conditions d'occupation;
- Remise en état;
- Enlèvement;
- Prolongation d'une occupation.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, à la date donnée.



Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière